

Le NCLEX-RN
2020 :
Les résultats au
Canada et à
l'étranger



Contenu

Résumé	2
Contexte du NCLEX-RN au Canada	3
Le rôle des organismes provinciaux de réglementation de la profession infirmière au Canada	3
Le but de l'examen d'autorisation infirmière des organismes de réglementation	3
Le travail préparatoire ayant abouti au nouvel examen d'autorisation infirmière.....	4
Élaboration du NCLEX-RN pour le Canada.....	5
Élaboration des questions d'examen.....	5
Processus de traduction française.....	5
Les sujets d'examen.....	5
Le format du NCLEX-RN	6
Le testing adaptatif informatisé (TAI)	6
Quel procédé est utilisé pour déterminer une réussite ou un échec?	7
La COVID-19 et le NCLEX-RN.....	8
Qu'est-ce qu'une note de passage?	8
Qu'est-ce qu'un logit?	9
Introduction au rapport	10
Qui sont les personnes visées par ce rapport?	10
Qu'est-ce qu'une cohorte?	10
Taux de réussite par cohorte et tentative	11
Taux de réussite à la première tentative par lieu de formation d'infirmière	14
Taux de réussite à la première tentative du NCLEX-RN en français	15
Statistiques sur les paramètres de l'examen	16
Candidates formées au Canada.....	15
Candidates formées à l'étranger.....	19
Performance relativement au plan d'examen	21
Candidates formées au Canada.....	22
Candidates formées à l'étranger.....	24
Annexe : Ventilation du plan d'examen provincial et territorial	26

Résumé

Le NCLEX-RN est maintenant utilisé au Canada depuis six ans (de 2015 à 2020, inclusivement).

Au début de l'année 2020, en réponse à la pandémie de COVID-19, des modifications ont été apportées au NCLEX-RN. Ces modifications ont été entièrement évaluées et testées avant d'être mises en œuvre, afin de garantir la fiabilité continue de l'examen et son caractère défendable sur le plan juridique.

En 2020, 85,8 % des personnes qui ont passé le NCLEX-RN pour la première fois l'ont réussi (voir le tableau 2).

Le taux de réussite à la première tentative des candidates formées au Canada est passé de 79,9 % en 2016 à 85,8 % en 2020 (voir les tableaux 2 et 6).

Toutes les provinces ont enregistré une augmentation de leur taux de réussite à la première tentative en 2020 par rapport à 2016 (à l'exception de l'Île-du-Prince-Édouard) (voir le tableau 7).

En 2020, Terre-Neuve-et-Labrador a enregistré le taux de réussite à la première tentative le plus élevé de toutes les provinces et de tous les territoires canadiens, soit 90,8 %. La province ou le territoire ayant le deuxième taux de réussite à la première tentative le plus élevé en 2020 est la Colombie-Britannique, avec 90,7 % (voir le tableau 7).

Le taux de réussite à la première tentative des candidates formées à l'étranger a diminué, passant de 65,4 % en 2016 à 59,0 % en 2020 (voir les tableaux 2 et 6).

Pour les candidates qui ont passé le NCLEX-RN en français pour la première fois, leur taux de réussite à la première tentative est passé de 35,2 % en 2016 à 61,8 % en 2020 (voir le tableau 8). Seul le taux de réussite à la première tentative est présenté dans ce rapport, car les candidates au NCLEX-RN peuvent choisir de changer la langue dans laquelle elles passent l'examen lors des tentatives suivantes. Il n'est donc pas possible de comparer les taux de réussite de toutes les tentatives par langue de passage de l'examen.

Contexte du NCLEX-RN au Canada

Le rôle des organismes provinciaux de réglementation de la profession infirmière au Canada

Au Canada, la profession d'infirmière autorisée est réglementée en collaboration avec le public. Chaque province ou territoire est doté(e) de son propre organisme de réglementation, ces organismes étant tous membres du Conseil canadien des organismes de réglementation de la profession infirmière (CCORPI).

Les lois provinciales et territoriales tiennent les organismes canadiens de réglementation des infirmières autorisées (IA) responsables devant la population de l'exercice compétent, sécuritaire et éthique des IA au sein de leur province ou territoire.

Les organismes de réglementation remplissent leur mandat en assumant la responsabilité de diverses activités :

- inscrire les IA et leur délivrer un permis d'exercer;
- superviser les examens de la conduite professionnelle;
- fixer les normes qui régissent les études en sciences infirmières et l'exercice des IA;
- établir les compétences dont les IA ont besoin lorsqu'elles intègrent la profession;
- mettre en œuvre un examen d'autorisation qui contrôle les compétences particulières dont les IA ont besoin pour pouvoir exercer de manière sécuritaire;
- suivre les résultats obtenus par les candidates à l'examen afin de dégager les tendances et de cerner les domaines à améliorer.

Le but de l'examen d'autorisation infirmière des organismes de réglementation

Dès le premier jour d'exercice de l'IA, les membres du public doivent être convaincus qu'elle possède les compétences, les connaissances et le jugement nécessaires pour prodiguer des soins sécuritaires. Par exemple, l'IA est-elle en mesure de :

- évaluer les signes vitaux d'un patient et intervenir en conséquence?
- évaluer les besoins d'un patient en matière de gestion de la douleur?
- administrer des médicaments?
- préserver le caractère confidentiel des renseignements personnels sur la santé d'un patient et respecter sa vie privée?

La loi confère aux organismes de réglementation canadiens la responsabilité de certifier que les candidates à l'inscription à titre d'IA possèdent ces habiletés avant qu'elles ne commencent à exercer la profession infirmière. Cela signifie qu'avant qu'une candidate puisse obtenir le permis ou l'autorisation d'exercer à titre d'IA au Canada, elle doit réussir un examen d'autorisation choisi par l'organisme de réglementation.

L'examen d'autorisation utilisé par 10 organismes de réglementation de la profession infirmière au Canada est le National Council Licensure Examination for Registered Nurses (NCLEX-RN)¹. Le NCLEX-RN est un examen adaptatif informatisé, administré par le National Council of State Boards of Nursing (NCSBN). Le NCSBN administre le NCLEX-RN à titre d'examen d'autorisation aux fins d'obtention du permis d'exercer aux États-Unis depuis 1982 et au Canada depuis 2015. Le NCSBN est un organisme indépendant, à but non lucratif, dont les membres comprennent les commissions des infirmières et infirmiers des 50 États, du District de Columbia, de quatre territoires américains, ainsi que 24 membres associés (qui comprennent tous les membres du CCORPI)².

¹Les candidatures des personnes souhaitant s'inscrire auprès de la Yukon Registered Nurses Association sont traitées sur approbation d'autres provinces ou territoires du Canada, et les Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut ont un organisme de réglementation de la profession infirmière commun. Les candidates au permis d'exercer à titre d'IA au Québec passent l'examen professionnel retenu par l'OIIQ (Ordre des infirmières et infirmiers du Québec).

²Veuillez consulter la page Web ncsbn.org/about pour obtenir de plus amples renseignements sur le National Council of State Boards of Nursing (NCSBN).

Le travail préparatoire ayant abouti au nouvel examen d'autorisation infirmière

Au début des années 2000, les organismes canadiens de réglementation des IA ont étudié et discuté des pratiques exemplaires en matière d'examen pour l'admission à la profession. Cette étude a donné lieu à la sélection du NCLEX-RN par 10 des organismes canadiens de réglementation des IA (le Québec et le Yukon non compris), qui estimaient que le NCLEX-RN était l'examen permettant d'évaluer l'état de préparation des candidates à intégrer la profession infirmière.

Fin 2011, les organismes de réglementation ont informé les éducateurs canadiens des IA et d'autres intervenants qu'ils adopteraient le NCLEX-RN le 1^{er} janvier 2015. Le NCSBN a permis aux éducateurs d'accéder à des ressources afin de préparer les étudiantes à l'examen. Ces ressources comprenaient des webinaires, des téléconférences, des FAQ, un bulletin trimestriel sur le NCLEX-RN, des conférences organisées par le NCSBN, des renseignements sur le testing adaptatif informatisé (TAI) et des liens vers des plans d'examen. Le NCSBN continue à actualiser et fournir ces ressources.

Élaboration du NCLEX-RN pour le Canada

Élaboration des questions d'examen³

Pour l'élaboration des questions d'examen, le NCSBN a consulté des IA canadiennes dans les 10 provinces et territoires qui se servent du NCLEX-RN. Cette démarche a permis d'assurer que les questions de l'examen étaient adaptées aux candidates canadiennes. Par exemple, le NCSBN a modifié des questions pour y inclure des mesures métriques et des noms de médicaments génériques connus par les candidates canadiennes. Des IA canadiennes continuent d'évaluer l'examen pour s'assurer qu'il répond aux besoins des candidates canadiennes.

Processus de traduction française

Le NCSBN a utilisé des normes de traduction canadiennes afin de traduire les questions du NCLEX-RN de l'anglais au français. Un jury de traduction, composé de trois à six IA canadiennes bilingues, a passé en revue les questions traduites. Le NCSBN a exigé que ces IA exercent dans un établissement ou une structure bilingue et que leur organisme de réglementation approuve leur participation au processus ou s'assure qu'elles sont des membres en règle dans l'administration en question. Toutes les questions qui n'ont pas été approuvées par le jury de traduction ont été supprimées des versions française et anglaise du NCLEX-RN par le NCSBN⁴.

Les sujets d'examen

NCSBN divise le contenu de l'examen NCLEX-RN (appelé *plan d'examen*) en quatre catégories, dont deux comportent des sous-catégories⁵. Les questions du NCLEX-RN posées aux candidates portent sur chacune des catégories. Vous pouvez trouver la ventilation du nombre de questions posées dans chaque catégorie et sous-catégorie dans le tableau 1.

³Veillez consulter la page [ncsbn.org/9011.htm](https://www.ncsbn.org/9011.htm) pour obtenir de plus amples renseignements sur l'élaboration du NCLEX-RN.

⁴Veillez consulter la section « Traduction en français canadien » sur le site [ncsbn.org/1213.htm](https://www.ncsbn.org/1213.htm) pour obtenir de plus amples renseignements sur le processus de traduction du NCLEX-RN.

⁵Veillez consulter la page [ncsbn.org/testplans.htm](https://www.ncsbn.org/testplans.htm) pour obtenir de plus amples renseignements sur le plan d'examen du NCLEX-RN.

Tableau 1 : Catégories d'examen du NCLEX-RN

Catégorie	% de questions posées dans chaque catégorie
<p>Environnement de soins sécuritaire et efficace L'infirmière favorise l'atteinte des résultats pour les clients en prodiguant et orientant des soins infirmiers qui renforcent le cadre de prestation des soins infirmiers en vue de protéger les patients et le personnel soignant :</p> <ul style="list-style-type: none"> Gestion des soins <ul style="list-style-type: none"> • Prodiguant et orientant des soins infirmiers qui renforcent le cadre de prestation des soins infirmiers en vue de protéger les patients et le personnel soignant. Sécurité et contrôle des infections <ul style="list-style-type: none"> • Protéger les patients et le personnel soignant contre les risques pour la santé et les risques environnementaux. 	<p>17 - 23 %</p> <p>9 - 15 %</p>
<p>Promotion et maintien de la santé L'infirmière prodigue et oriente des soins infirmiers aux patients qui incorporent ses connaissances des principes de la croissance et du développement, de la prévention et de la détection précoce des problèmes de santé, et des stratégies pour obtenir une santé optimale.</p>	6 - 12 %
<p>Intégrité psychosociale L'infirmière prodigue et oriente des soins infirmiers qui favorisent et soutiennent le bien-être affectif, mental et social des patients qui vivent des événements stressants, ainsi que des clients atteints d'une maladie mentale aiguë ou chronique.</p>	6 - 12 %
<p>Intégrité physiologique L'infirmière favorise la santé physique et le bien-être en fournissant des soins et du confort, en réduisant le potentiel de risque pour le patient et en gérant les altérations de la santé :</p> <ul style="list-style-type: none"> Soins de base et confort <ul style="list-style-type: none"> • Assurer le confort et aider à l'exécution des activités de la vie quotidienne. Pharmacothérapies et thérapies parentérales <ul style="list-style-type: none"> • Dispenser des soins associés à l'administration de médicaments et de traitements parentéraux. Réduction du potentiel de risque <ul style="list-style-type: none"> • Réduire la probabilité que les patients développent des complications ou des problèmes de santé liés à des affections, traitements ou procédures existant(e)s. Adaptation physiologique <ul style="list-style-type: none"> • Gérer et fournir des soins aux patients atteints de problèmes de santé physique aigus, chroniques ou qui mettent la vie en danger. 	<p>6 - 12 %</p> <p>12 - 18 %</p> <p>9 - 15 %</p> <p>11 - 17 %</p>

Le format du NCLEX-RN

Le testing adaptatif informatisé (TAI)

Le NCLEX-RN est un examen adaptatif informatisé⁶. Un examen adaptatif informatisé se distingue de l'examen traditionnel « papier-crayon » sur trois plans : la façon dont les questions sont présentées, la façon dont les candidates répondent aux questions et la façon dont une réussite est déterminée.

En règle générale, dans le cadre d'un examen « papier-crayon », toutes les candidates répondent aux mêmes questions et au même nombre de questions. La difficulté des questions varie : certaines sont faciles, d'autres plus difficiles. À la fin, un pourcentage de bonnes réponses à l'examen indique la compétence de la candidate, et détermine si elle a réussi ou échoué. Une candidate présentant un niveau de compétence élevé doit répondre à toutes les questions, même celles qui sont faciles. Il s'agit d'une méthode inefficace de contrôle de la compétence d'une candidate.

Les questions à choix multiple d'un examen « papier-crayon » sont aussi susceptibles d'attribuer à une candidate, présentant un niveau de compétence moindre, des résultats plus élevés qu'ils n'auraient dû l'être. À titre d'exemple, lorsqu'une candidate peut choisir entre quatre réponses possibles à une question, elle peut deviner la réponse. Elle a 25 % de chances de deviner juste, même si elle ne connaît pas en fait la réponse. Par conséquent, la question ne mesure pas sa compétence. En revanche, un examen adaptatif informatisé utilise la technologie informatique et la théorie de l'évaluation pour fournir un moyen plus efficace et plus efficace d'évaluer la compétence d'une candidate.

⁶Veuillez consulter la page ncsbn.org/356.htm pour obtenir de plus amples renseignements sur le testing adaptatif informatisé (TAI).

Les candidates qui passent le NCLEX-RN doivent répondre à des questions portant sur diverses catégories. Pendant que se déroule l'examen, l'ordinateur choisit chacune des questions dans sa banque de questions. Le NCSBN a classé chaque question en fonction de son niveau de difficulté.

Lorsque la candidate répond à la question, l'ordinateur calcule une *estimation de la compétence* qui se fonde sur toutes les réponses précédentes données par la candidate. L'ordinateur sélectionne la question suivante dans sa banque de questions qui sera posée à la candidate en fonction de cette estimation. Il choisit une question dont le niveau de difficulté donne à la candidate 50 % de chances de répondre correctement à la question. Ainsi, la question suivante ne sera ni trop difficile ni trop facile pour la candidate.

Si la candidate répond correctement à la question, la question suivante qui lui sera posée sera plus difficile. Si elle donne une mauvaise réponse, la question suivante qui lui sera posée sera un peu plus facile. L'examen répète ce processus pour chaque question et pour toutes les catégories, en recalculant l'estimation de la compétence de la candidate à chaque fois. Ce processus crée ainsi un examen adapté à la compétence de la candidate. Deux candidates dans la même salle d'examen ne passent pas le même examen.

L'examen se poursuit jusqu'à ce que l'ordinateur détermine si la candidate a réussi ou échoué.

Quel procédé est utilisé pour déterminer une réussite ou un échec?

L'ordinateur utilise l'une des trois règles suivantes pour décider si une candidate a réussi ou échoué au NCLEX-RN :

Règle de l'intervalle de confiance de 95 %⁸ : L'examen prend fin lorsque l'ordinateur détermine, avec une certitude de 95 %, que la compétence de la candidate est manifestement supérieure ou inférieure à la note de passage. Il s'agit de la règle la plus couramment appliquée.

Règle de la durée maximale de l'examen⁹ : Lorsque la compétence d'une candidate est très proche de la note de passage, l'ordinateur continue à poser des questions jusqu'à ce que la candidate atteigne le nombre maximum de questions. À ce moment, l'ordinateur écarte la règle de l'intervalle de confiance de 95 % et décide si la candidate a réussi ou a échoué à l'examen en fonction de l'estimation finale de sa compétence.

Règle du temps expiré¹⁰ : Si le temps d'examen alloué est écoulé avant qu'une candidate ait répondu au nombre maximum de questions et que l'ordinateur ait pu déterminer si la candidate a réussi ou échoué avec une certitude de 95 %, l'ordinateur doit alors fonder sa décision sur une autre règle. Si la candidate n'a pas répondu au nombre minimum de questions, l'ordinateur considère alors qu'elle a échoué. Cependant, si la candidate a répondu au nombre minimum de questions, ce dernier étudie alors les 60 dernières estimations de la compétence de la candidate. Si les 60 dernières estimations de la compétence de la candidate sont supérieures à la *note de passage*, la candidate est alors réputée avoir réussi. Cependant, si sa compétence a été inférieure à la note de passage, ne serait-ce qu'une seule fois, pour les 60 dernières questions, la candidate est alors réputée avoir échoué. Cela ne signifie pas que la candidate doit avoir répondu correctement à toutes les 60 dernières questions; l'ordinateur fonde chaque estimation de sa compétence sur ses réponses à toutes les questions précédentes.

Chaque fois que l'ordinateur estime la compétence de la candidate, cette estimation se précise davantage. L'examen mesure sa compétence par rapport à une note de passage qui exprime l'ampleur de la compétence en soins infirmiers dont une IA débutante a besoin.

⁷Veillez consulter la page ncsbn.org/5906.htm pour obtenir de plus amples renseignements sur le processus de sélection des questions.

⁸Veillez consulter la page ncsbn.org/5908.htm pour obtenir de plus amples renseignements sur la règle de confiance de 95 %.

⁹Veillez consulter la page ncsbn.org/5910.htm pour obtenir de plus amples renseignements sur la règle de la durée maximale de l'examen.

¹⁰Veillez consulter la page ncsbn.org/5912.htm pour obtenir de plus amples renseignements sur la règle du temps expiré.

La COVID-19 et le NCLEX-RN

En réponse à la pandémie de COVID-19 en 2020, le NCSBN a modifié la durée de l'examen du NCLEX-RN afin de permettre au plus grand nombre de candidates de passer l'examen dans le respect des exigences en matière de distanciation sociale¹¹.

L'intégrité psychométrique de l'examen n'a été compromise en aucune façon et le niveau de difficulté et la note de passage n'ont pas été modifiés.

- **Du 1^{er} janvier 2020 au 24 mars 2020**
 - L'examen est resté inchangé par rapport aux années précédentes.
 - Nombre maximum de questions : **265 questions**
 - Nombre minimum de questions : **75 questions**
 - Durée de l'examen : **6 heures**
- **Du 25 mars 2020 au 30 septembre 2020**
 - Les questions expérimentales/de test préalable ont été supprimées de l'examen.
 - Nombre maximum de questions : **130 questions**
 - Nombre minimum de questions : **60 questions**
 - Durée de l'examen : **4 heures**
- **Du 1^{er} octobre 2020 au 31 décembre 2020**
 - Les questions expérimentales/de test préalable ont été réintégrées à l'examen.
 - Nombre maximum de questions : **145 questions**
 - Nombre minimum de questions : **75 questions**
 - Durée de l'examen : **5 heures**

La règle de l'**intervalle de confiance à 95 %**, la **règle de la durée maximale de l'examen** et la **règle du temps expiré** sont restées en place en 2020. Ces règles ont continué à déterminer la réussite ou l'échec en utilisant les paramètres en place au moment de l'examen. Par exemple, pour un examen passé le 28 février 2020, la règle de la durée maximale de l'examen a utilisé 265 questions comme nombre maximal de questions. Cependant, le 13 juillet 2020, la règle de la durée maximale de l'examen utilisait 130 questions. De même, pour la règle du temps expiré, la règle a utilisé 4 heures comme durée maximale pour un examen passé le 19 août 2020. Pour un examen passé le 24 novembre 2020, la durée maximale était de 5 heures¹².

Qu'est-ce qu'une note de passage?

La note de passage désigne un point de découpage le long d'une gamme de compétences qui indique la compétence minimale requise. Dans le cas du NCLEX-RN, il s'agit de la compétence minimale dont une candidate a besoin pour pouvoir exercer la profession infirmière de manière sécuritaire et efficace, en début de carrière.

Étant donné que les compétences et les connaissances dont les IA ont besoin évoluent au fil du temps, la note de passage doit tenir compte de cette évolution. Pour s'assurer que la note de passage demeure exacte, le NCSBN la revoit au moins une fois tous les trois ans¹³. Les examinateurs étudient différents types de données, dont les suivants :

- les résultats d'un sondage dans lequel le NCSBN sollicite l'opinion des employeurs et des éducateurs sur la compétence de la cohorte actuelle d'infirmières qui intègrent la profession, et
- le dossier historique de performance des candidates au NCLEX-RN depuis l'adoption de ce dernier à titre d'examen d'autorisation

La note de passage actuelle est fixée à 0,00 *logit*. Le NCSBN ne modifie pas la note de passage pour fixer un nombre maximum de candidates qui réussissent à l'examen.

¹¹Veuillez consulter la page ncsbn.org/covid-19.htm pour obtenir des renseignements relatifs à la COVID-19.

¹²Veuillez consulter la page ncsbn.org/15108.htm pour plus d'informations sur les ajustements liés à la COVID-19 apportés en 2020.

¹³Veuillez consulter la page ncsbn.org/2630.htm pour en savoir plus sur la note de passage actuelle.

Qu'est-ce qu'un logit?

Un logit est une unité de mesure qui sert à rendre compte des différences relatives entre l'estimation de la compétence d'une candidate et le niveau de difficulté des questions.

Étant donné que les questions de l'examen varient en niveau de difficulté, aucune méthode linéaire n'existe permettant d'évaluer la performance d'une candidate à l'examen. L'ordinateur doit tenir compte du niveau de difficulté des questions posées à chaque candidate et des estimations de la compétence de la candidate. Le logit met les estimations de la compétence et le niveau de difficulté des questions au même plan d'évaluation. Si la candidate continue à répondre correctement aux questions, l'estimation de sa compétence augmentera à mesure que la difficulté des questions augmente.

L'échelle logit varie de l'infinité négative à l'infinité positive, bien que la plus grande partie de la ventilation de la compétence se situe dans la plage de -3,0 à 3,0 logits.

Introduction au rapport

Qui sont les personnes visées par ce rapport?

Le présent rapport fournit des statistiques sur la performance des personnes ayant passé le NCLEX-RN entre 2016 et 2020 dans le cadre de leur demande d'inscription/de permis d'exercer auprès de l'une des 10 provinces, ou territoires, où les organismes de réglementation exigent que les infirmières nouvellement diplômées réussissent au NCLEX-RN.

La plupart des infirmières nouvellement diplômées, formées au Québec, ont passé l'examen professionnel de l'OIIQ (Ordre des infirmières et infirmiers du Québec), mais pas le NCLEX-RN. Elles ne sont pas prises en compte dans ce rapport. Néanmoins, certaines infirmières nouvellement diplômées, formées au Québec, font le choix de passer le NCLEX-RN dans le cadre de leur demande d'inscription auprès de l'une des 10 provinces, ou territoires, où les organismes de réglementation exigent d'avoir passé avec succès le NCLEX-RN. Elles sont prises en compte dans ce rapport. Lorsque ce rapport fait référence aux *candidates formées au Canada*, cela inclut les candidates des 10 provinces ou territoires susmentionnés et le Québec.

Les infirmières nouvellement diplômées, formées à l'extérieur du Canada, et soumettant une demande d'inscription auprès de l'une des 10 provinces ou territoires susmentionnés, sont également incluses dans ce rapport en tant que *candidates formées à l'étranger*.

Qu'est-ce qu'une cohorte?

Le présent rapport sépare les candidates en *cohortes*, en fonction de la première année où elles ont passé le NCLEX-RN. En utilisant les cohortes, le lecteur peut suivre un groupe de candidates pour chaque année où ces dernières ont tenté le NCLEX-RN.

Taux de réussite par cohorte et tentative

Tableau 2 : Les taux de réussite par tentative et lieu de formation d’infirmière pour la cohorte de 2020**

Tentative	Candidates formées au Canada*		Candidates formées à l'étranger Passages	Taux de réussite	Toutes les candidates	
	Passages	Taux de réussite			Passages	Taux de réussite
Première tentative	9 312	85,8 %	1 697	59,0 %	11 009	81,6 %
Deuxième tentative	871	68,1 %	361	46,5 %	1 232	61,8 %
Troisième tentative	126	55,6 %	84	45,2 %	210	51,4 %
Quatrième tentative ou plus	27	33,3 %	18	50,0 %	45	40,0 %
Taux de réussite final à la fin de 2020**	9 312	93,0 %	1 697	71,7 %	11 009	89,7 %

¹* Les candidates formées au Canada comprennent les candidates formées au Québec qui ont passé le NCLEX-RN. Veuillez consulter la section « Qui sont les personnes visées par ce rapport? » pour obtenir de plus amples renseignements.

²** Les paramètres de l'examen ont été ajustés au cours de l'année 2020. Voir la section « La COVID-19 et le NCLEX-RN » pour plus d'informations.

Tableau 3 : Les taux de réussite par tentative et lieu de formation d’infirmière pour la cohorte de 2019

Tentative	Candidates formées au Canada*		Candidates formées à l'étranger Passages	Taux de réussite	Toutes les candidates	
	Passages	Taux de réussite			Passages	Taux de réussite
Première tentative	9 856	85,5 %	1 115	59,5 %	10 971	82,9 %
Deuxième tentative	1 329	62,2 %	391	45,5 %	1 720	58,4 %
Troisième tentative	426	49,8 %	152	28,9 %	578	44,3 %
Quatrième tentative ou plus	251	36,7 %	122	33,6 %	373	35,7 %
Taux de réussite final à la fin de 2020**	9 856	97,0 %	1 115	83,0 %	10 971	95,6 %

¹* Les candidates formées au Canada comprennent les candidates formées au Québec qui ont passé le NCLEX-RN. Veuillez consulter la section « Qui sont les personnes visées par ce rapport? » pour obtenir de plus amples renseignements.

²** Les paramètres de l'examen ont été ajustés au cours de l'année 2020. Voir la section « La COVID-19 et le NCLEX-RN » pour plus d'informations.

Tableau 4 : Les taux de réussite par tentative et lieu de formation d’infirmière pour la cohorte de 2018

Tentative	Candidates formées au Canada*		Candidates formées à l'étranger Passages	Taux de réussite	Toutes les candidates	
	Passages	Taux de réussite			Passages	Taux de réussite
Première tentative	9 527	85,6 %	1 150	61,0 %	10 677	82,9 %
Deuxième tentative	1 326	60,6 %	395	40,5 %	1 721	56,0 %
Troisième tentative	479	48,9 %	206	37,9 %	685	45,5 %
Quatrième tentative ou plus	420	36,7 %	211	28,9 %	631	34,1 %
Taux de réussite final à la fin de 2020**	9 527	98,1 %	1 150	87,0 %	10 677	96,9 %

¹* Les candidates formées au Canada comprennent les candidates formées au Québec qui ont passé le NCLEX-RN. Veuillez consulter la section « Qui sont les personnes visées par ce rapport? » pour obtenir de plus amples renseignements.

²** Les paramètres de l'examen ont été ajustés au cours de l'année 2020. Voir la section « La COVID-19 et le NCLEX-RN » pour plus d'informations.

Tableau 5 : Les taux de réussite par tentative et lieu de formation d’infirmière pour la cohorte de 2017

Tentative	Candidates formées au Canada*		Candidates formées à l'étranger Passages	Taux de réussite	Toutes les candidates	
	Passages	Taux de réussite			Passages	Taux de réussite
Première tentative	9 659	82,1 %	966	59,1 %	10 625	80,0 %
Deuxième tentative	1 673	58,9 %	361	42,9 %	2 034	56,1 %
Troisième tentative	634	48,3 %	176	28,4 %	810	44,0 %
Quatrième tentative ou plus	633	34,3 %	260	23,5 %	893	31,1 %
Taux de réussite final à la fin de 2020**	9 659	97,7 %	966	86,6 %	10 625	96,7 %

¹* Les candidates formées au Canada comprennent les candidates formées au Québec qui ont passé le NCLEX-RN. Veuillez consulter la section « Qui sont les personnes visées par ce rapport? » pour obtenir de plus amples renseignements.

²** Les paramètres de l'examen ont été ajustés au cours de l'année 2020. Voir la section « La COVID-19 et le NCLEX-RN » pour plus d'informations.

Tableau 6 : Les taux de réussite par tentative et lieu de formation d’infirmière pour la cohorte de 2016

Tentative	Candidates formées au Canada ^{1*}		Candidates formées à l'étranger	Taux de réussite	Toutes les candidates	
	Passages	Taux de réussite			Passages	Taux de réussite
Première tentative	9 338	79,9 %	573	65,4 %	9 911	79,1 %
Deuxième tentative	1 828	63,9 %	170	50,6 %	1 998	62,8 %
Troisième tentative	603	50,7 %	70	40,0 %	673	49,6 %
Quatrième tentative ou plus	608	33,1 %	77	32,5 %	685	33,0 %
Taux de réussite final à la fin de 2020^{2**}	9 338	97,8 %	573	89,7 %	9 911	97,4 %

^{1*} Les candidates formées au Canada comprennent les candidates formées au Québec qui ont passé le NCLEX-RN. Veuillez consulter la section « Qui sont les personnes visées par ce rapport? » pour obtenir de plus amples renseignements.

^{2**} Les paramètres de l'examen ont été ajustés au cours de l'année 2020. Voir la section « La COVID-19 et le NCLEX-RN » pour plus d'informations.

Taux de réussite à la première tentative par lieu de formation d'infirmière

Le tableau 7 indique les taux de réussite à la première tentative répartis selon deux catégories : province du Canada où la formation a eu lieu ou pays où la formation a eu lieu. Les cinq pays principaux sont affichés en ordre décroissant du nombre total de candidates des cohortes de 2016 à 2020.

Tableau 7 : Taux de réussite à la première tentative par lieu de formation d'infirmière

Lieu de la formation d'infirmière	2016		2017		2018		2019		2020**	
	Candidates	Taux de réussite à la première tentative	Candidates	Taux de réussite à la première tentative	Candidates	Taux de réussite à la première tentative	Candidates	Taux de réussite à la première tentative	Candidates	Taux de réussite à la première tentative
Alberta	1 568	78,1 %	1 500	84,5 %	1 427	86,9 %	1 407	88,9 %	1 323	90,0 %
Colombie-Britannique	1 482	87,0 %	1 502	89,7 %	1 433	89,9 %	1 456	89,5 %	1 435	90,7 %
Manitoba	466	85,8 %	494	87,2 %	355	88,2 %	417	91,4 %	377	90,5 %
Nouveau-Brunswick	321	60,4 %	287	63,4 %	225	74,7 %	207	79,2 %	237	73,4 %
Terre-Neuve-et-Labrador	223	87,9 %	226	91,6 %	241	91,3 %	234	93,6 %	249	90,8 %
Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut	16	68,8 %	14	92,9 %	14	71,4 %	16	62,5 %	28	71,4 %
Nouvelle-Écosse	382	77,5 %	399	79,2 %	430	87,0 %	601	78,9 %	423	78,7 %
Ontario	4 216	80,1 %	4 506	79,5 %	4 710	83,9 %	4 767	83,9 %	4 550	83,8 %
Île-du-Prince-Édouard	66	87,9 %	72	86,1 %	75	89,3 %	75	82,7 %	62	83,9 %
Québec*	53	67,9 %	77	59,7 %	79	70,9 %	80	68,8 %	50	76,0 %
Saskatchewan	545	69,2 %	582	80,8 %	538	85,9 %	596	86,1 %	578	85,6 %
Canada	9 338	79,9 %	9 659	82,1 %	9 527	85,6 %	9 856	85,5 %	9 312	85,8 %
Inde	214	56,1 %	486	47,5 %	563	51,5 %	512	50,0 %	867	50,5 %
Philippines	173	73,4 %	253	72,7 %	357	72,8 %	406	68,0 %	582	68,7 %
Irlande	14	57,1 %	22	72,7 %	35	62,9 %	38	57,9 %	37	73,0 %
Grande-Bretagne	23	56,5 %	33	63,6 %	31	51,6 %	23	78,3 %	24	58,3 %
Australie	17	70,6 %	30	63,3 %	36	66,7 %	20	70,0 %	13	69,2 %
Tous les autres pays	132	72,0 %	142	70,4 %	128	69,5 %	116	66,4 %	174	64,9 %
Étranger	573	65,4 %	966	59,1 %	1 150	61,0 %	1 115	59,5 %	1 697	59,0 %

¹ * La plupart des infirmières diplômées de programmes de formation d'infirmière au Québec ont passé l'examen professionnel de l'OIIQ (Ordre des infirmières et infirmiers du Québec), et ne sont pas prises en compte ici. Cette catégorie du Québec n'inclut que les diplômées formées au Québec qui ont passé le NCLEX-RN. Veuillez consulter la section « Qui sont les personnes visées par ce rapport? » pour obtenir de plus amples renseignements.

² ** Les paramètres de l'examen ont été ajustés au cours de l'année 2020. Voir la section « La COVID-19 et le NCLEX-RN » pour plus d'informations.

Taux de réussite à la première tentative du NCLEX-RN en français

La tableau 8 montre les taux de réussite à la première tentative des candidates qui ont passé le NCLEX-RN en français de 2016 à 2020.

Seul le taux de réussite à la première tentative est indiqué car, lors des tentatives suivantes, les candidates au NCLEX-RN peuvent changer la langue dans laquelle elles passent l'examen. Il n'est donc pas possible de comparer les taux de réussite de toutes les tentatives par langue de passage de l'examen.

Tableau 8 : Taux de réussite à la première tentative pour les candidates ayant passé l'examen en français

Lieu de la formation d'infirmière	2016		2017		2018		2019		2020**	
	Candidates	Taux de réussite à la première tentative	Candidates	Taux de réussite à la première tentative	Candidates	Taux de réussite à la première tentative	Candidates	Taux de réussite à la première tentative	Candidates	Taux de réussite à la première tentative
Candidates qui ont passé l'examen en français	91	35,2 %	64	29,7 %	57	61,4 %	62	58,1 %	68	61,8 %

¹* Entre 2016 et 2020, moins de cinq candidates formées à l'étranger ont passé leur examen en français.

²** Les paramètres de l'examen ont été ajustés au cours de l'année 2020. Voir la section « La COVID-19 et le NCLEX-RN » pour plus d'informations.

Statistiques sur les paramètres de l'examen

Les statistiques sur les paramètres de l'examen indiquent à quel point les candidates réussissent ou échouent à l'examen¹⁴.

- **Durée moyenne de l'examen** : Cette durée est généralement plus longue si la candidate :
 - réussit l'examen de justesse; ou
 - échoue de justesse.
- **Nombre moyen de questions auxquelles les candidates ont répondu** : Ce nombre est généralement plus élevé si la candidate :
 - réussit l'examen de justesse; ou
 - échoue de justesse.
- **Pourcentage des candidates ayant répondu au nombre minimum de questions** : Ce nombre est généralement plus élevé si les candidates :
 - réussissent fortement; ou
 - échouent fortement.
- **Pourcentage des candidates ayant répondu au nombre maximum de questions** : Ce nombre est généralement plus élevé si les candidates :
 - réussissent de justesse; ou
 - échouent de justesse.

Candidates formées au Canada

Tableau 9 : Candidates formées au Canada - Durée moyenne de l'examen à leur première tentative (en heures:minutes)

Durée moyenne de l'examen	Pour les candidates qui ont réussi	Pour les candidates qui ont échoué	Pour toutes les candidates
2020*	S.O.	S.O.	S.O.
Nombre total de premières tentatives	7 987	1 325	9 312
2019	01:56	03:02	02:05
Nombre total de premières tentatives	8 430	1 426	9 856
2018	01:57	03:10	02:08
Nombre total de premières tentatives	8 151	1 376	9 527
2017	02:00	03:09	02:12
Nombre total de premières tentatives	7 926	1 733	9 659
2016	02:02	03:04	02:15
Nombre total de premières tentatives	7 461	1 877	9 338

* Le paramètre de la durée de l'examen a été ajusté au cours de l'année 2020; les statistiques de 2020 sur la durée de l'examen ne sont pas comparables à celles des années précédentes. Voir la section « La COVID-19 et le NCLEX-RN » pour plus d'informations.

¹⁴Voir la section « Quel procédé est utilisé pour déterminer une réussite ou un échec? » pour de plus amples renseignements.

Tableau 10 : Candidates formées au Canada - Nombre moyen de questions auxquelles elles ont répondu à leur première tentative

Nombre moyen de questions auxquelles les candidates ont répondu	Pour les candidates qui ont réussi	Pour les candidates qui ont échoué	Pour toutes les candidates
2020*	S.O.	S.O.	S.O.
Nombre total de premières tentatives	7 987	1 325	9 312
2019	107	167	116
Nombre total de premières tentatives	8 430	1 426	9 856
2018	107	173	116
Nombre total de premières tentatives	8 151	1 376	9 527
2017	109	173	121
Nombre total de premières tentatives	7 926	1 733	9 659
2016	107	168	119
Nombre total de premières tentatives	7 461	1 877	9 338

* Les paramètres de l'examen ont été ajustés au cours de l'année 2020; les statistiques de 2020 sur le nombre de questions auxquelles les candidates ont répondu ne sont pas comparables à celles des années précédentes. Voir la section « La COVID-19 et le NCLEX-RN » pour plus d'informations.

Tableau 11 : Candidates formées au Canada - Pourcentage de candidates ayant répondu au nombre minimum de questions à leur première tentative

Pourcentage de candidates qui ont répondu au nombre minimum de questions	Pour les candidates qui ont réussi	Pour les candidates qui ont échoué	Pour toutes les candidates
2020*	S.O.	S.O.	S.O.
Nombre total de premières tentatives	7 987	1 325	9 312
2019	59,6 %	24,8 %	54,6 %
Nombre total de premières tentatives	8 430	1 426	9 856
2018	59,8 %	22,0 %	54,3 %
Nombre total de premières tentatives	8 151	1 376	9 527
2017	59,2 %	21,8 %	52,5 %
Nombre total de premières tentatives	7 926	1 733	9 659
2016	60,6 %	23,0 %	53,1 %
Nombre total de premières tentatives	7 461	1 877	9 338

* Le paramètre du nombre minimum de questions a été ajusté au cours de l'année 2020; les statistiques de 2020 sur le nombre minimum de questions ne sont pas comparables à celles des années précédentes. Voir la section « La COVID-19 et le NCLEX-RN » pour plus d'informations.

Tableau 12 : Candidates formées au Canada - Pourcentage de candidates ayant répondu au nombre maximum de questions à leur première tentative

Pourcentage de candidates qui ont répondu au nombre maximum de questions	Pour les candidates qui ont réussi	Pour les candidates qui ont échoué	Pour toutes les candidates
2020*	S.O.	S.O.	S.O.
Nombre total de premières tentatives	7 987	1 325	9 312
2019	9,0 %	32,3 %	12,4 %
Nombre total de premières tentatives	8 430	1 426	9 856
2018	8,7 %	33,9 %	12,4 %
Nombre total de premières tentatives	8 151	1 376	9 527
2017	9,9 %	34,6 %	14,3 %
Nombre total de premières tentatives	7 926	1 733	9 659
2016	8,8 %	30,5 %	13,2 %
Nombre total de premières tentatives	7 461	1 877	9 338

* Le paramètre du nombre maximum de questions a été ajusté au cours de l'année 2020; les statistiques de 2020 sur le nombre maximum de questions ne sont pas comparables à celles des années précédentes. Voir la section « La COVID-19 et le NCLEX-RN » pour plus d'informations.

Candidates formées à l'étranger

Tableau 13 : Candidates formées à l'étranger - Durée moyenne de l'examen à leur première tentative (en heures:minutes)

Durée moyenne de l'examen	Pour les candidates qui ont réussi	Pour les candidates qui ont échoué	Pour toutes les candidates
2020*	S.O.	S.O.	S.O.
Nombre total de premières tentatives	1 001	696	1 697
2019	02:31	03:13	02:48
Nombre total de premières tentatives	663	452	1 115
2018	02:42	03:04	02:51
Nombre total de premières tentatives	701	449	1 150
2017	02:32	03:00	02:43
Nombre total de premières tentatives	571	395	966
2016	02:32	03:14	02:46
Nombre total de premières tentatives	375	198	573

* Le paramètre de la durée de l'examen a été ajusté au cours de l'année 2020; les statistiques de 2020 sur la durée de l'examen ne sont pas comparables à celles des années précédentes. Voir la section « La COVID-19 et le NCLEX-RN » pour plus d'informations.

Tableau 14 : Candidates formées à l'étranger - Nombre moyen de questions auxquelles elles ont répondu à leur première tentative

Nombre moyen de questions auxquelles les candidates ont répondu	Pour les candidates qui ont réussi	Pour les candidates qui ont échoué	Pour toutes les candidates
2020*	S.O.	S.O.	S.O.
Nombre total de premières tentatives	1 001	696	1 697
2019	111	142	123
Nombre total de premières tentatives	663	452	1 115
2018	117	138	125
Nombre total de premières tentatives	701	449	1 150
2017	110	134	120
Nombre total de premières tentatives	571	395	966
2016	109	143	121
Nombre total de premières tentatives	375	198	573

* Les paramètres de l'examen ont été ajustés au cours de l'année 2020; les statistiques de 2020 sur le nombre de questions auxquelles les candidates ont répondu ne sont pas comparables à celles des années précédentes. Voir la section « La COVID-19 et le NCLEX-RN » pour plus d'informations.

Tableau 15 : Candidates formées à l'étranger - Pourcentage de candidates ayant répondu au nombre minimum de questions à leur première tentative

Pourcentage de candidates qui ont répondu au nombre minimum de questions	Pour les candidates qui ont réussi	Pour les candidates qui ont échoué	Pour toutes les candidates
2020*	S.O.	S.O.	S.O.
Nombre total de premières tentatives	1 001	696	1 697
2019	58,4 %	42,7 %	52,0 %
Nombre total de premières tentatives	663	452	1 115
2018	50,4 %	39,0 %	45,9 %
Nombre total de premières tentatives	701	449	1 150
2017	58,5 %	42,3 %	51,9 %
Nombre total de premières tentatives	571	395	966
2016	59,7 %	36,9 %	51,8 %
Nombre total de premières tentatives	375	198	573

* Le paramètre du nombre minimum de questions a été ajusté au cours de l'année 2020; les statistiques de 2020 sur le nombre minimum de questions ne sont pas comparables à celles des années précédentes. Voir la section « La COVID-19 et le NCLEX-RN » pour plus d'informations.

Tableau 16 : Candidates formées à l'étranger - Pourcentage de candidates ayant répondu au nombre maximum de questions à leur première tentative

Pourcentage de candidates qui ont répondu au nombre maximum de questions	Pour les candidates qui ont réussi	Pour les candidates qui ont échoué	Pour toutes les candidates
2020*	S.O.	S.O.	S.O.
Nombre total de premières tentatives	1 001	696	1 697
2019	10,3 %	19,5 %	14,0 %
Nombre total de premières tentatives	663	452	1 115
2018	10,8 %	16,9 %	13,2 %
Nombre total de premières tentatives	701	449	1 150
2017	9,6 %	12,2 %	10,7 %
Nombre total de premières tentatives	571	395	966
2016	8,8 %	17,7 %	11,9 %
Nombre total de premières tentatives	375	198	573

* Le paramètre du nombre maximum de questions a été ajusté au cours de l'année 2020; les statistiques de 2020 sur le nombre maximum de questions ne sont pas comparables à celles des années précédentes. Voir la section « La COVID-19 et le NCLEX-RN » pour plus d'informations.

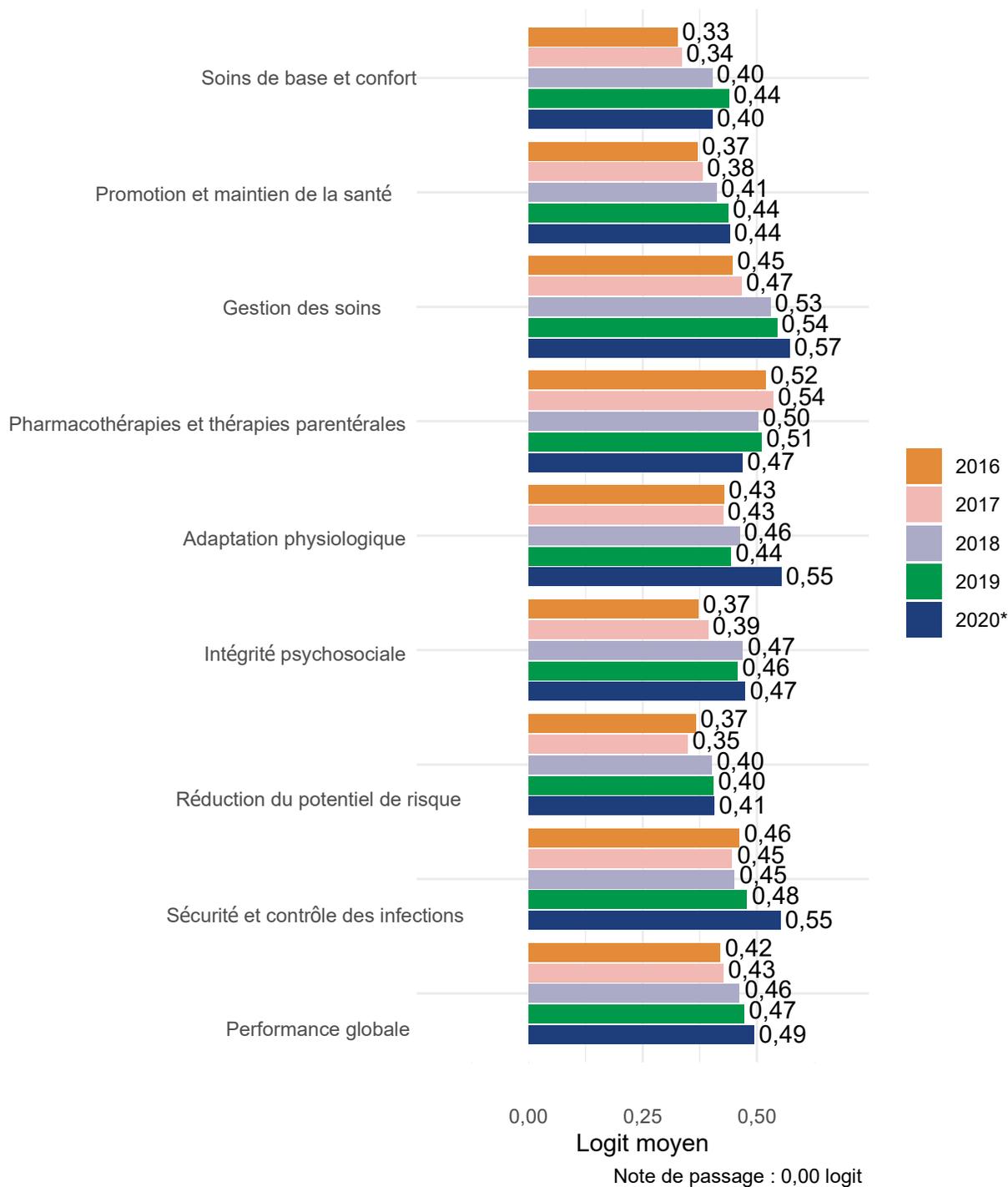
Performance relativement au plan d'examen

Pour réussir le NCLEX-RN, les candidates doivent obtenir une note supérieure à la note de passage¹⁵, laquelle est établie à 0,00 logit. Des résultats supérieurs indiquent une meilleure performance.

¹⁵Veillez consulter la section « Qu'est qu'une note de passage? » pour obtenir de plus amples renseignements.

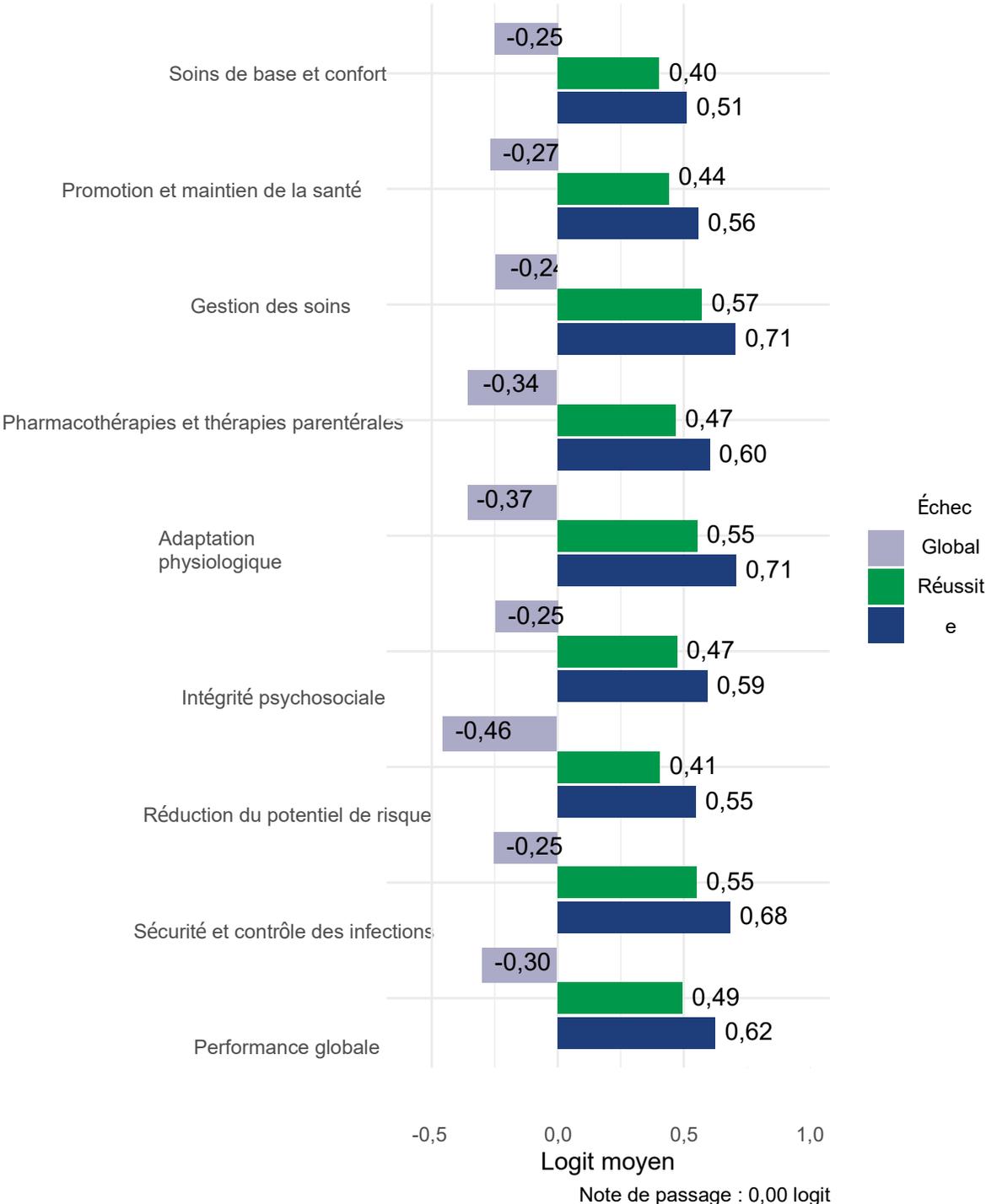
Candidates formées au Canada

Figure 1 : Candidates formées au Canada - Performance moyenne à la première tentative dans chaque catégorie (en logits)



* Les paramètres de l'examen ont été ajustés au cours de l'année 2020. Voir la section « La COVID-19 et le NCLEX-RN » pour plus d'informations.

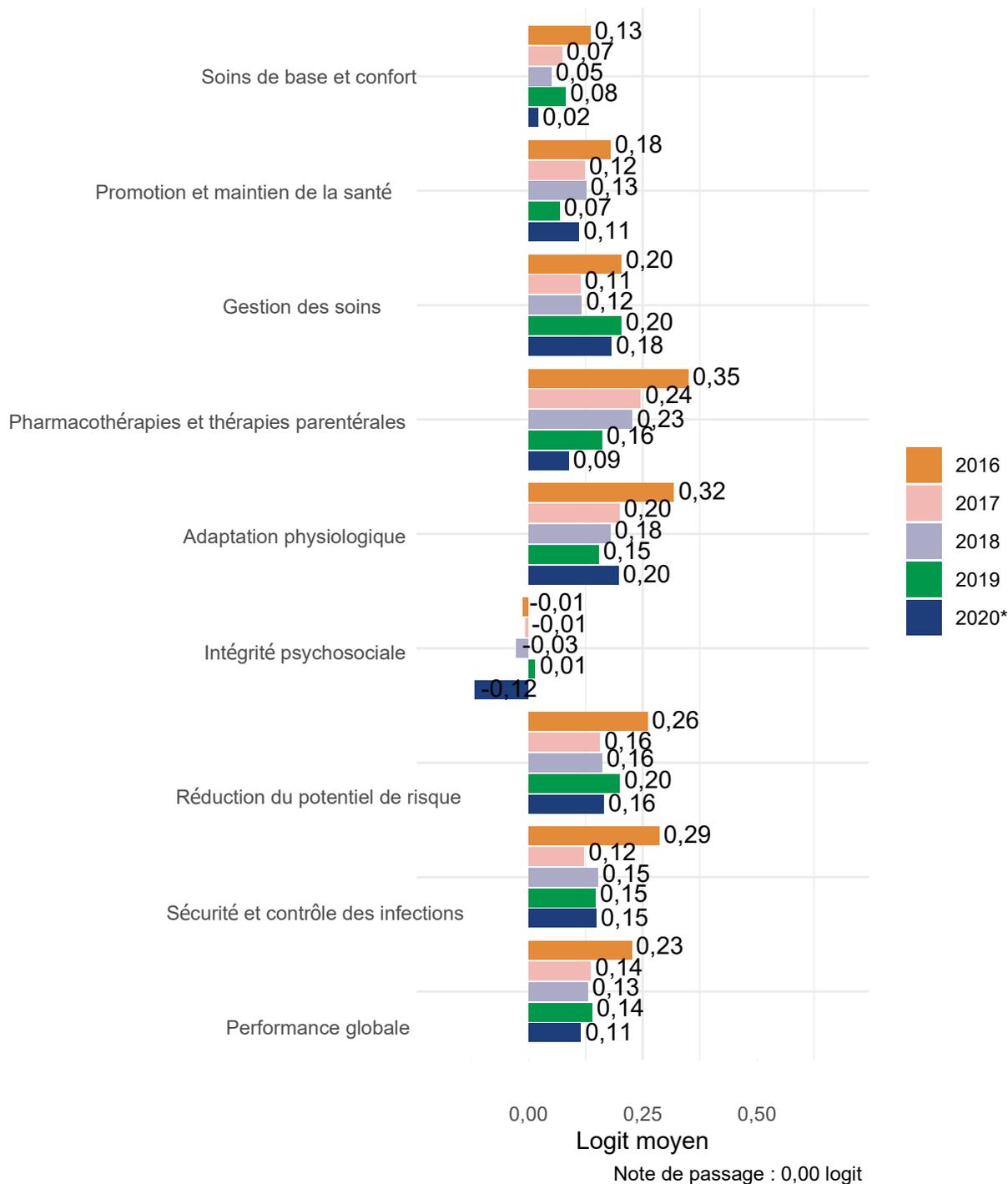
Figure 2 : Candidates formées au Canada - Performance moyenne à la première tentative dans chaque catégorie en 2020* en logits (présentée séparément pour les candidates ayant réussi et celles ayant échoué)



* Les paramètres de l'examen ont été ajustés au cours de l'année 2020. Voir la section « La COVID-19 et le NCLEX-RN » pour plus d'informations.

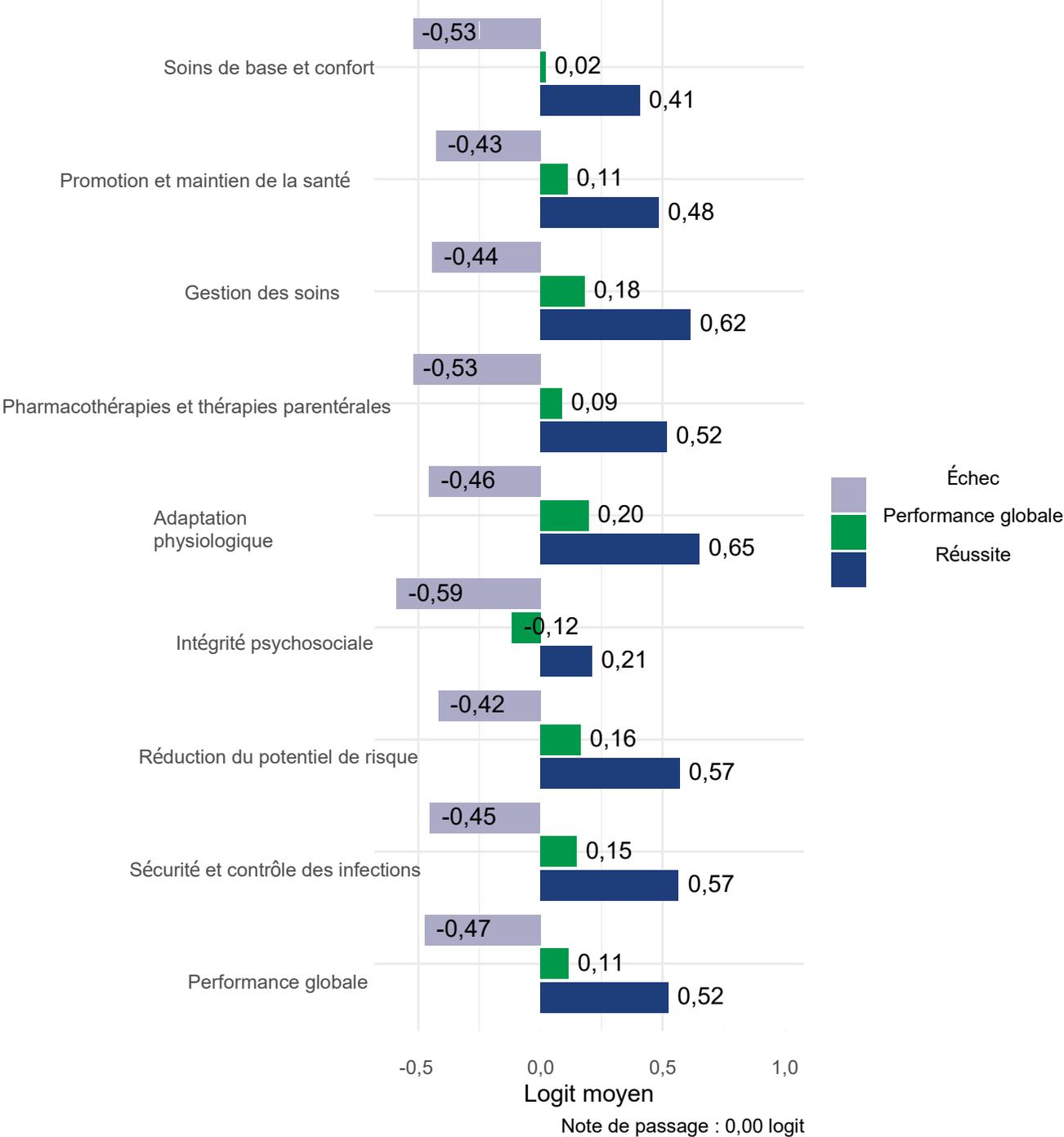
Candidates formées à l'étranger

Figure 3 : Candidates formées à l'étranger - Performance moyenne à la première tentative dans chaque catégorie (en logits)



* Les paramètres de l'examen ont été ajustés au cours de l'année 2020. Voir la section « La COVID-19 et le NCLEX-RN » pour plus d'informations.

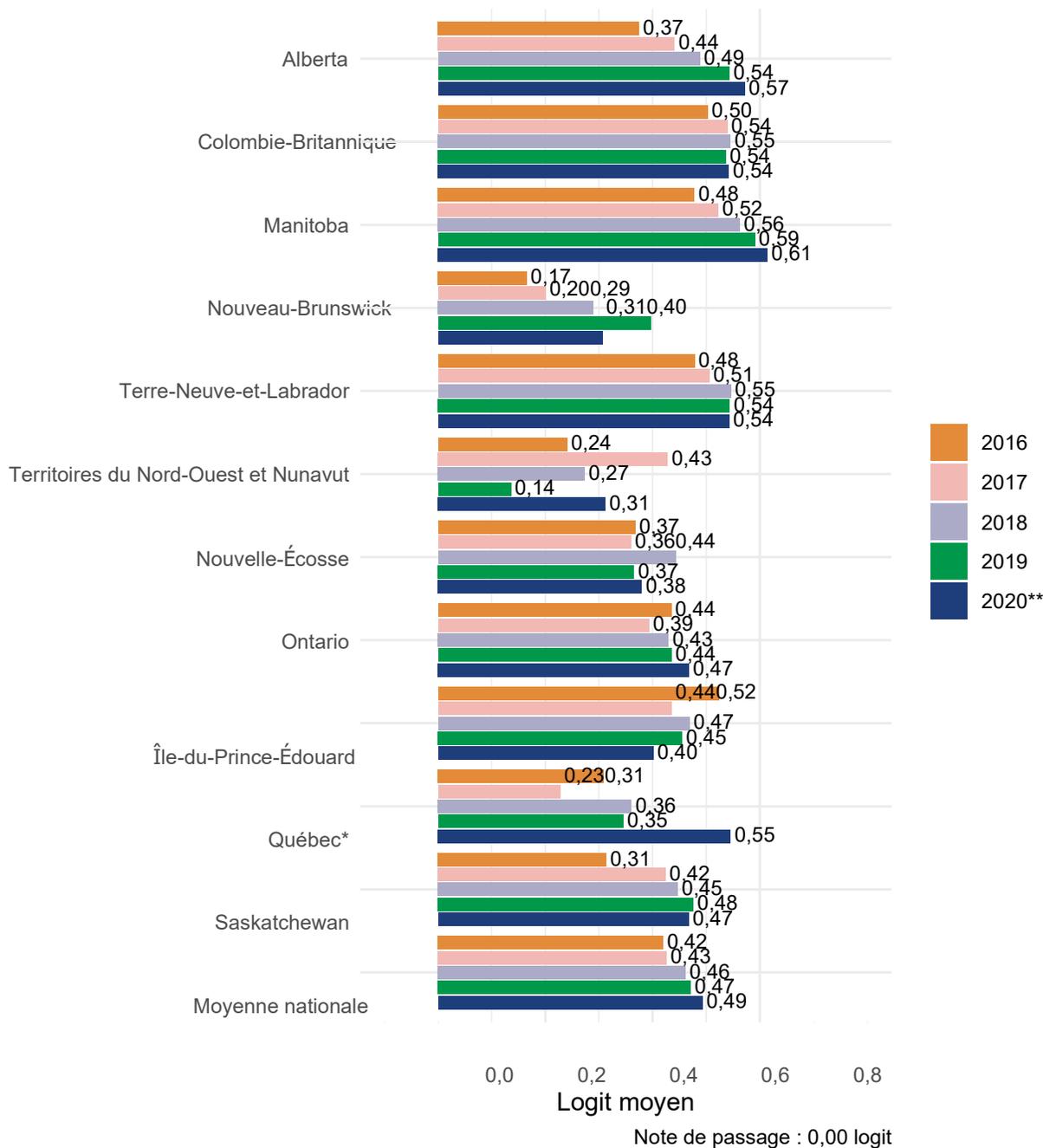
Figure 4 : Candidates formées à l'étranger - Performance moyenne à la première tentative dans chaque catégorie en 2020* en logits (présentée séparément pour les candidates ayant réussi et celles ayant échoué)



* Les paramètres de l'examen ont été ajustés au cours de l'année 2020. Voir la section « La COVID-19 et le NCLEX-RN » pour plus d'informations.

Annexe : Ventilation du plan d'examen provincial et territorial

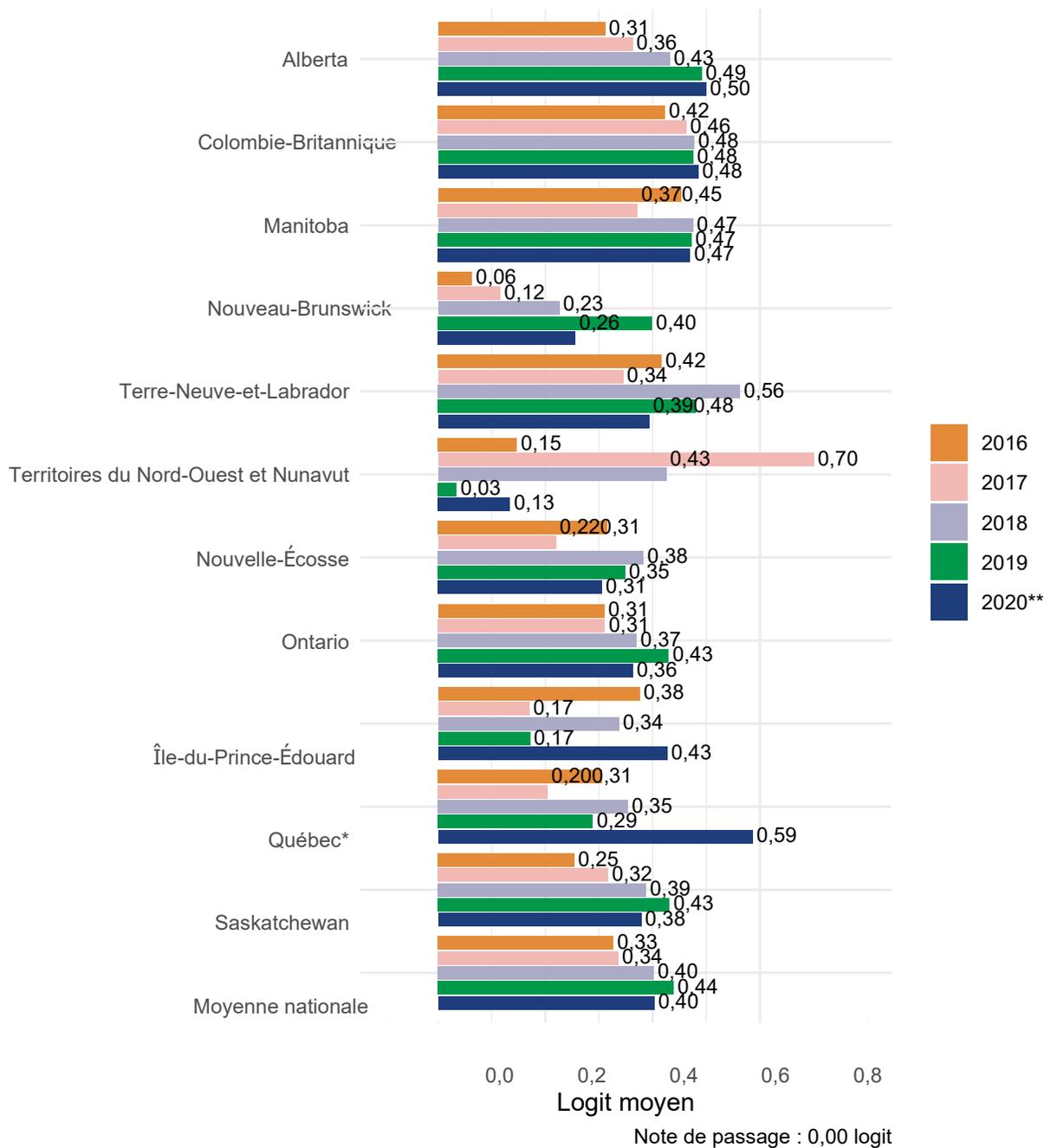
Figure A1 : Candidates formées au Canada - Performance moyenne à la première tentative relativement au plan d'examen par province ou territoire de formation - Performance globale



* La plupart des infirmières diplômées de programmes de formation d'infirmière au Québec ont passé l'examen professionnel de l'OIIQ (Ordre des infirmières et infirmiers du Québec), et ne sont pas prises en compte ici. Cette catégorie du Québec n'inclut que les diplômées formées au Québec qui ont passé le NCLEX-RN. Veuillez consulter la section « Qui sont les personnes visées par ce rapport? » pour obtenir de plus amples renseignements.

** Les paramètres de l'examen ont été ajustés au cours de l'année 2020. Voir la section « La COVID-19 et le NCLEX-RN » pour plus d'informations.

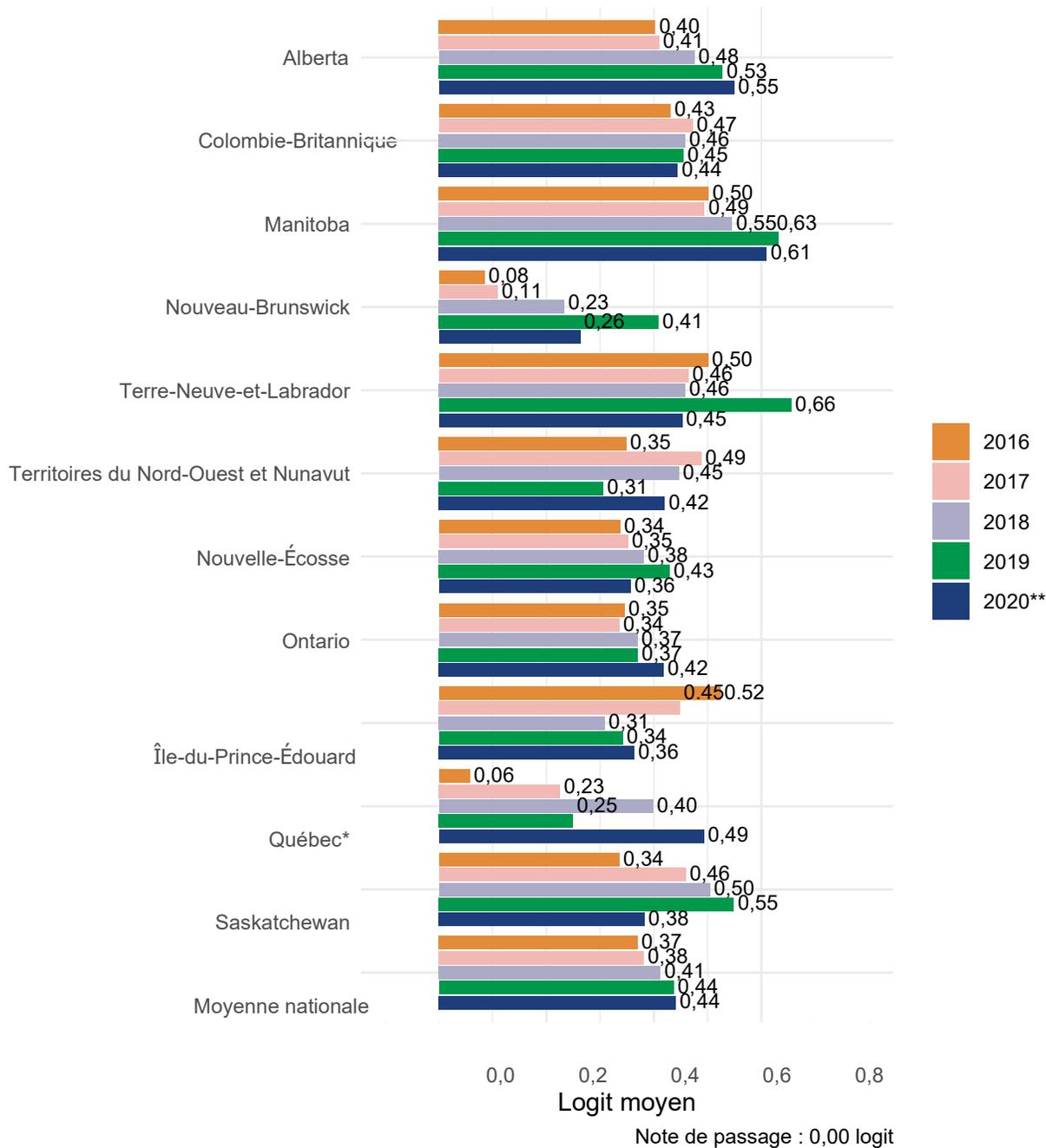
Figure A2 : Candidates formées au Canada - Performance moyenne à la première tentative relativement au plan d'examen par province ou territoire de formation - Soins de base et confort



* La plupart des infirmières diplômées de programmes de formation d'infirmière au Québec ont passé l'examen professionnel de l'OIIQ (Ordre des infirmières et infirmiers du Québec), et ne sont pas prises en compte ici. Cette catégorie du Québec n'inclut que les diplômées formées au Québec qui ont passé le NCLEX-RN. Veuillez consulter la section « Qui sont les personnes visées par ce rapport? » pour obtenir de plus amples renseignements.

** Les paramètres de l'examen ont été ajustés au cours de l'année 2020. Voir la section « La COVID-19 et le NCLEX-RN » pour plus d'informations.

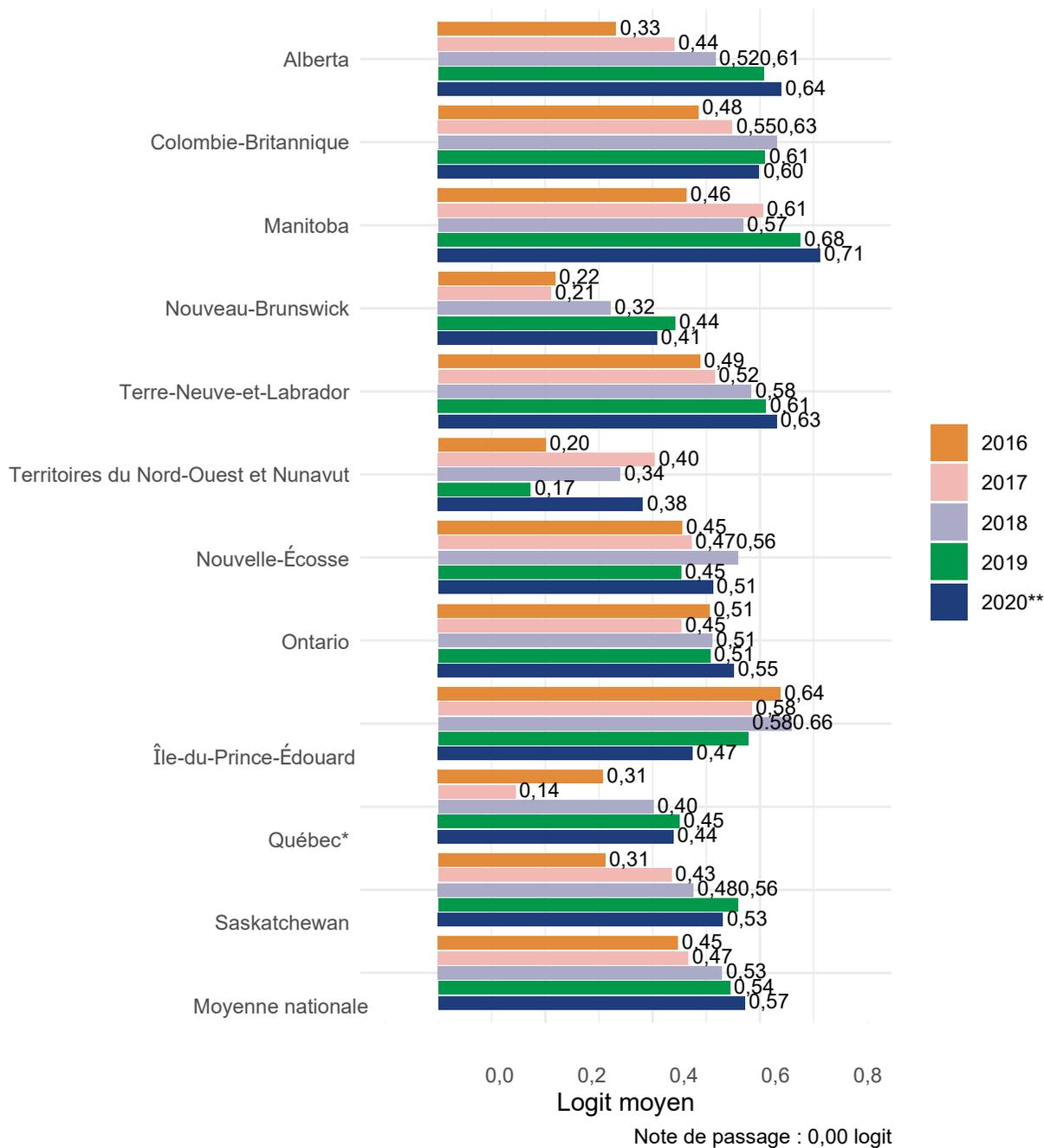
Figure A3 : Candidates formées au Canada - Performance moyenne à la première tentative relativement au plan d'examen par province ou territoire de formation - Promotion et maintien de la santé



* La plupart des infirmières diplômées de programmes de formation d'infirmière au Québec ont passé l'examen professionnel de l'OIIQ (Ordre des infirmières et infirmiers du Québec), et ne sont pas prises en compte ici. Cette catégorie du Québec n'inclut que les diplômées formées au Québec qui ont passé le NCLEX-RN. Veuillez consulter la section « Qui sont les personnes visées par ce rapport? » pour obtenir de plus amples renseignements.

** Les paramètres de l'examen ont été ajustés au cours de l'année 2020. Voir la section « La COVID-19 et le NCLEX-RN » pour plus d'informations.

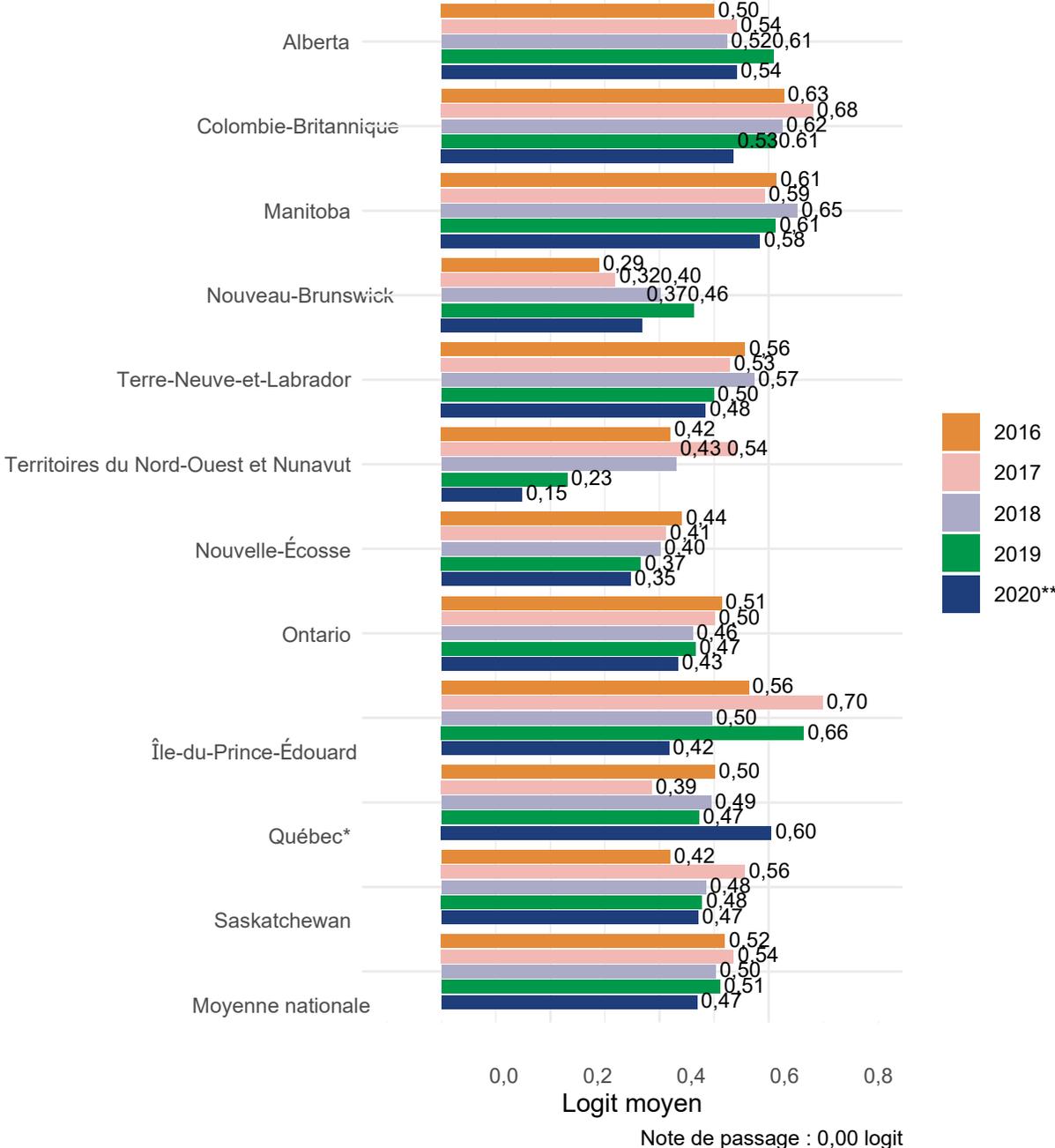
Figure A4 : Candidates formées au Canada - Performance moyenne à la première tentative relativement au plan d'examen par province ou territoire de formation - Gestion des soins



* La plupart des infirmières diplômées de programmes de formation d'infirmière au Québec ont passé l'examen professionnel de l'OIIQ (Ordre des infirmières et infirmiers du Québec), et ne sont pas prises en compte ici. Cette catégorie du Québec n'inclut que les diplômées formées au Québec qui ont passé le NCLEX-RN. Veuillez consulter la section « Qui sont les personnes visées par ce rapport? » pour obtenir de plus amples renseignements.

** Les paramètres de l'examen ont été ajustés au cours de l'année 2020. Voir la section « La COVID-19 et le NCLEX-RN » pour plus d'informations.

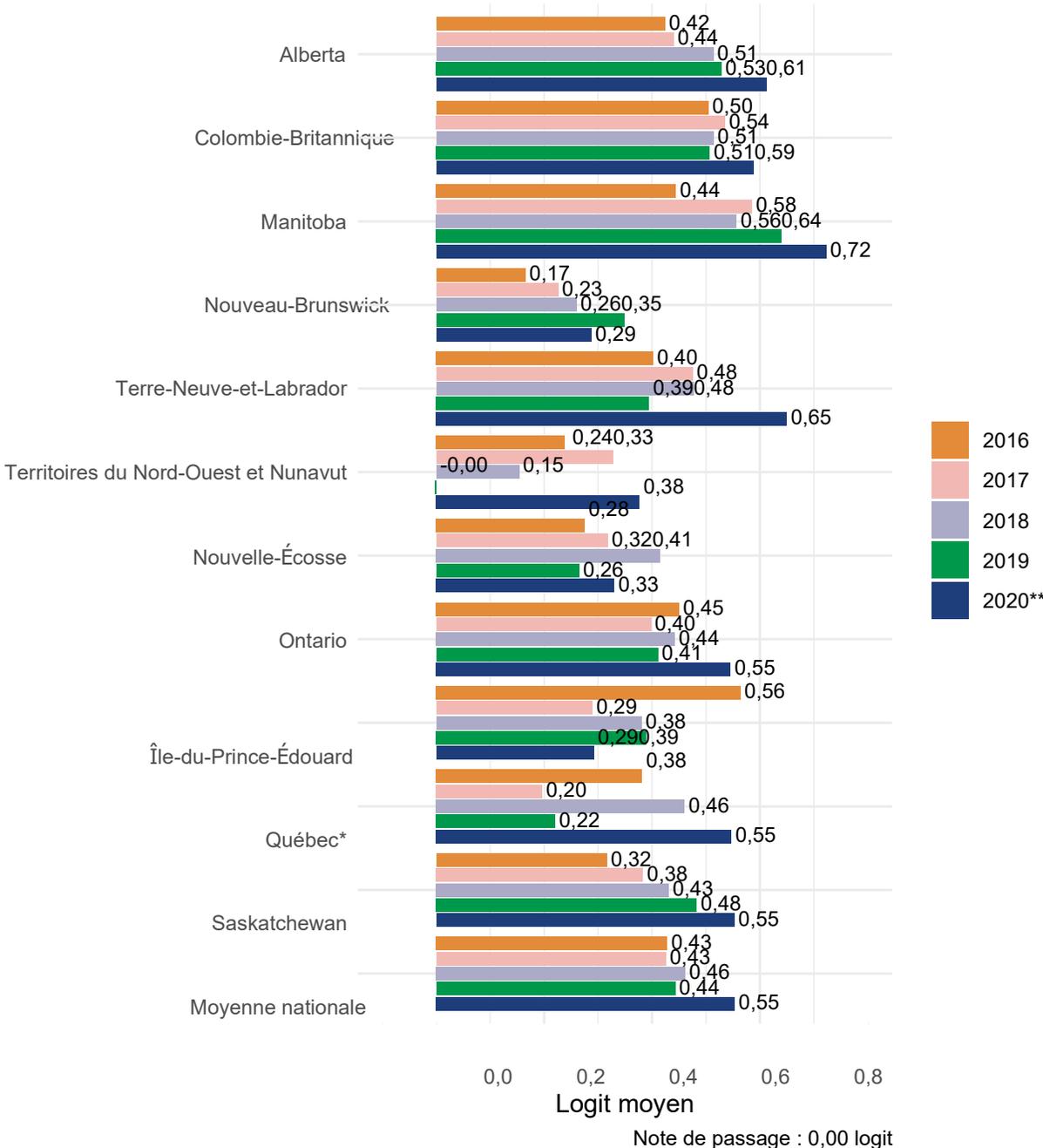
Figure A5 : Candidates formées au Canada - Performance moyenne à la première tentative relativement au plan d'examen par province ou territoire de formation - Pharmacothérapies et thérapies parentérales



* La plupart des infirmières diplômées de programmes de formation d'infirmière au Québec ont passé l'examen professionnel de l'OIIQ (Ordre des infirmières et infirmiers du Québec), et ne sont pas prises en compte ici. Cette catégorie du Québec n'inclut que les diplômées formées au Québec qui ont passé le NCLEX-RN. Veuillez consulter la section « Qui sont les personnes visées par ce rapport? » pour obtenir de plus amples renseignements.

** Les paramètres de l'examen ont été ajustés au cours de l'année 2020. Voir la section « La COVID-19 et le NCLEX-RN » pour plus d'informations.

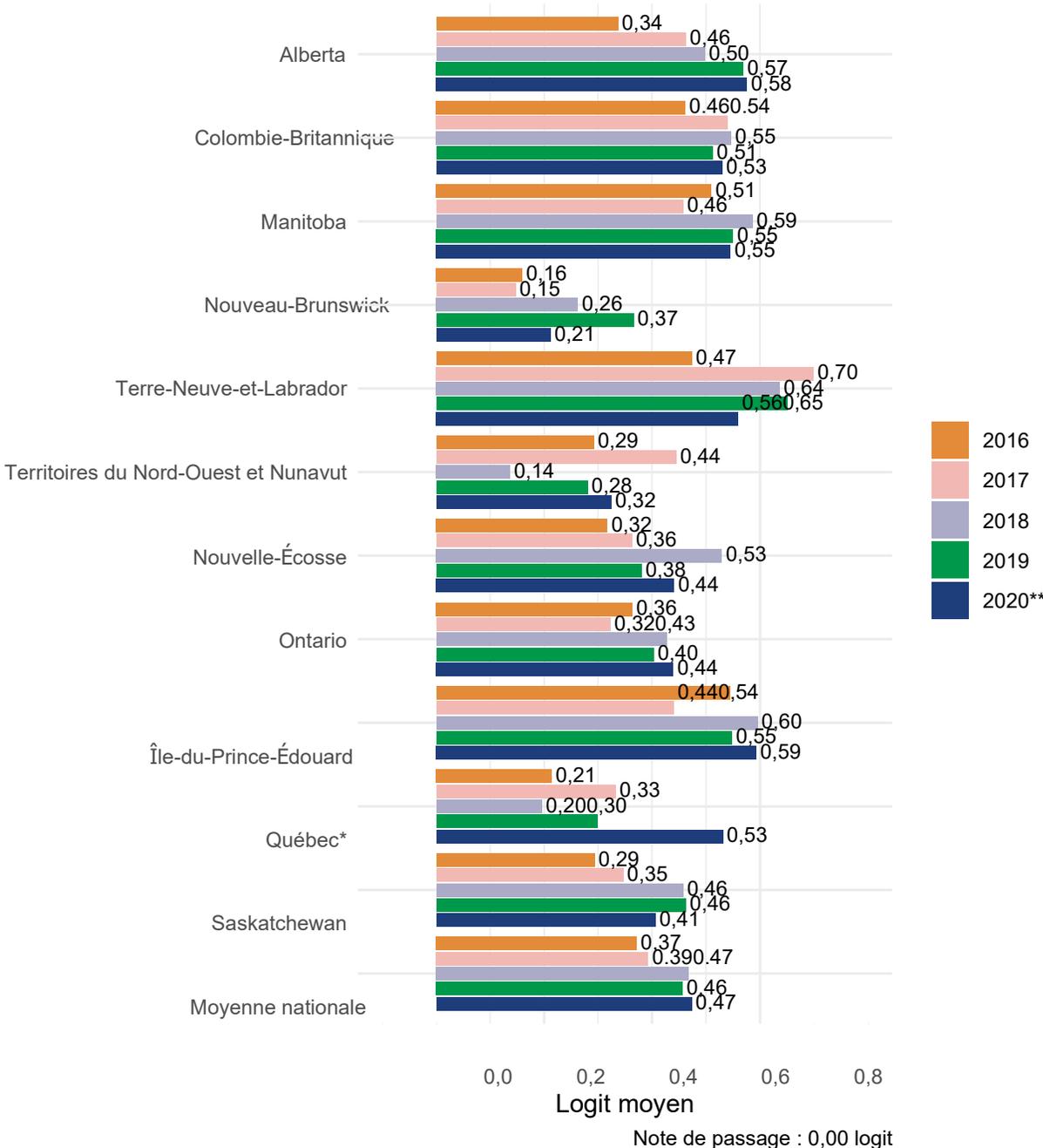
Figure A6 : Candidates formées au Canada - Performance moyenne à la première tentative relativement au plan d'examen par province ou territoire de formation - Adaptation physiologique



* La plupart des infirmières diplômées de programmes de formation d'infirmière au Québec ont passé l'examen professionnel de l'OIIQ (Ordre des infirmières et infirmiers du Québec), et ne sont pas prises en compte ici. Cette catégorie du Québec n'inclut que les diplômées formées au Québec qui ont passé le NCLEX-RN. Veuillez consulter la section « Qui sont les personnes visées par ce rapport? » pour obtenir de plus amples renseignements.

** Les paramètres de l'examen ont été ajustés au cours de l'année 2020. Voir la section « La COVID-19 et le NCLEX-RN » pour plus d'informations.

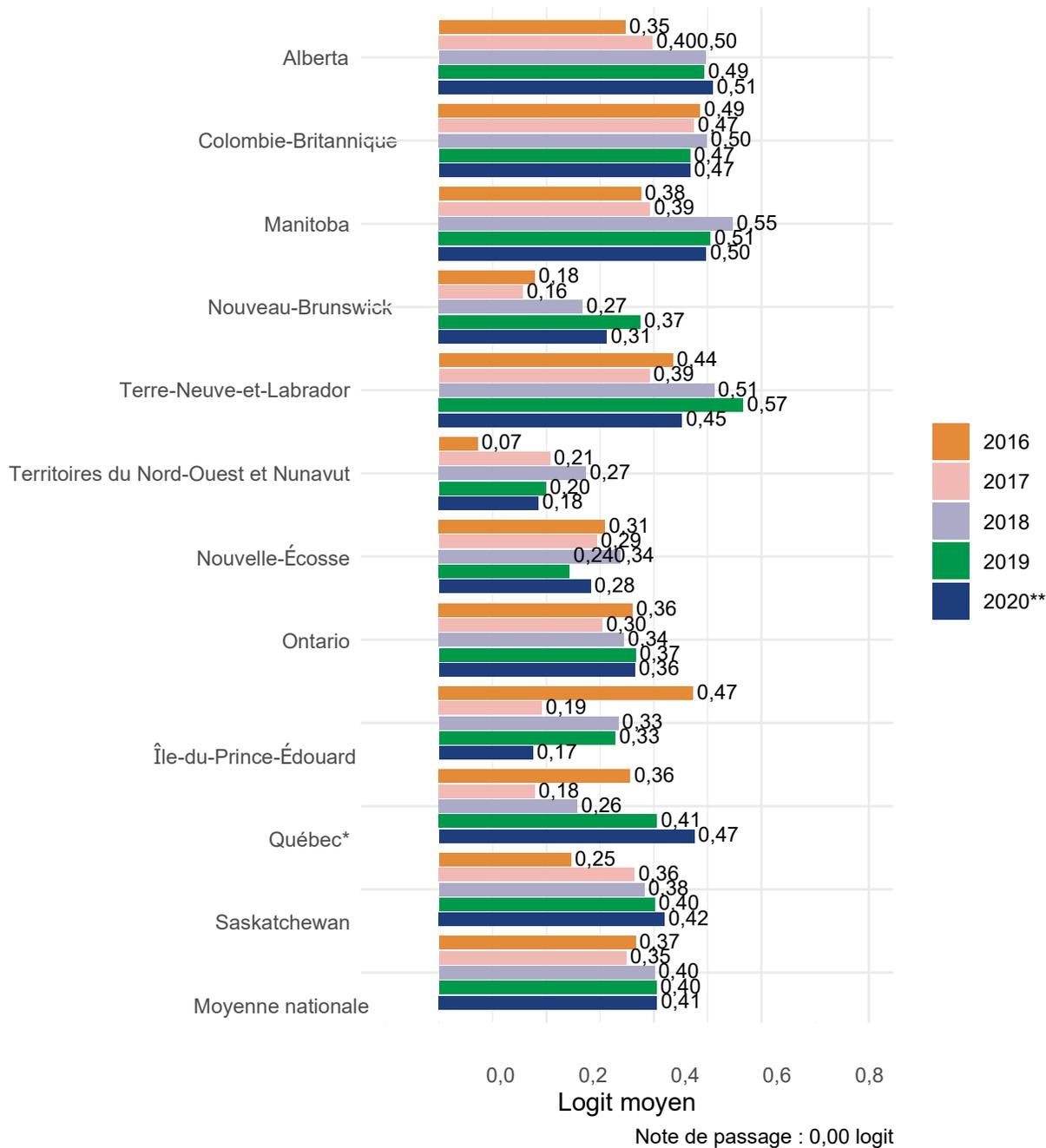
Figure A7 : Candidates formées au Canada - Performance moyenne à la première tentative relativement au plan d'examen par province ou territoire de formation - Intégrité psychosociale



* La plupart des infirmières diplômées de programmes de formation d'infirmière au Québec ont passé l'examen professionnel de l'OIIQ (Ordre des infirmières et infirmiers du Québec), et ne sont pas prises en compte ici. Cette catégorie du Québec n'inclut que les diplômées formées au Québec qui ont passé le NCLEX-RN. Veuillez consulter la section « Qui sont les personnes visées par ce rapport? » pour obtenir de plus amples renseignements.

** Les paramètres de l'examen ont été ajustés au cours de l'année 2020. Voir la section « La COVID-19 et le NCLEX-RN » pour plus d'informations.

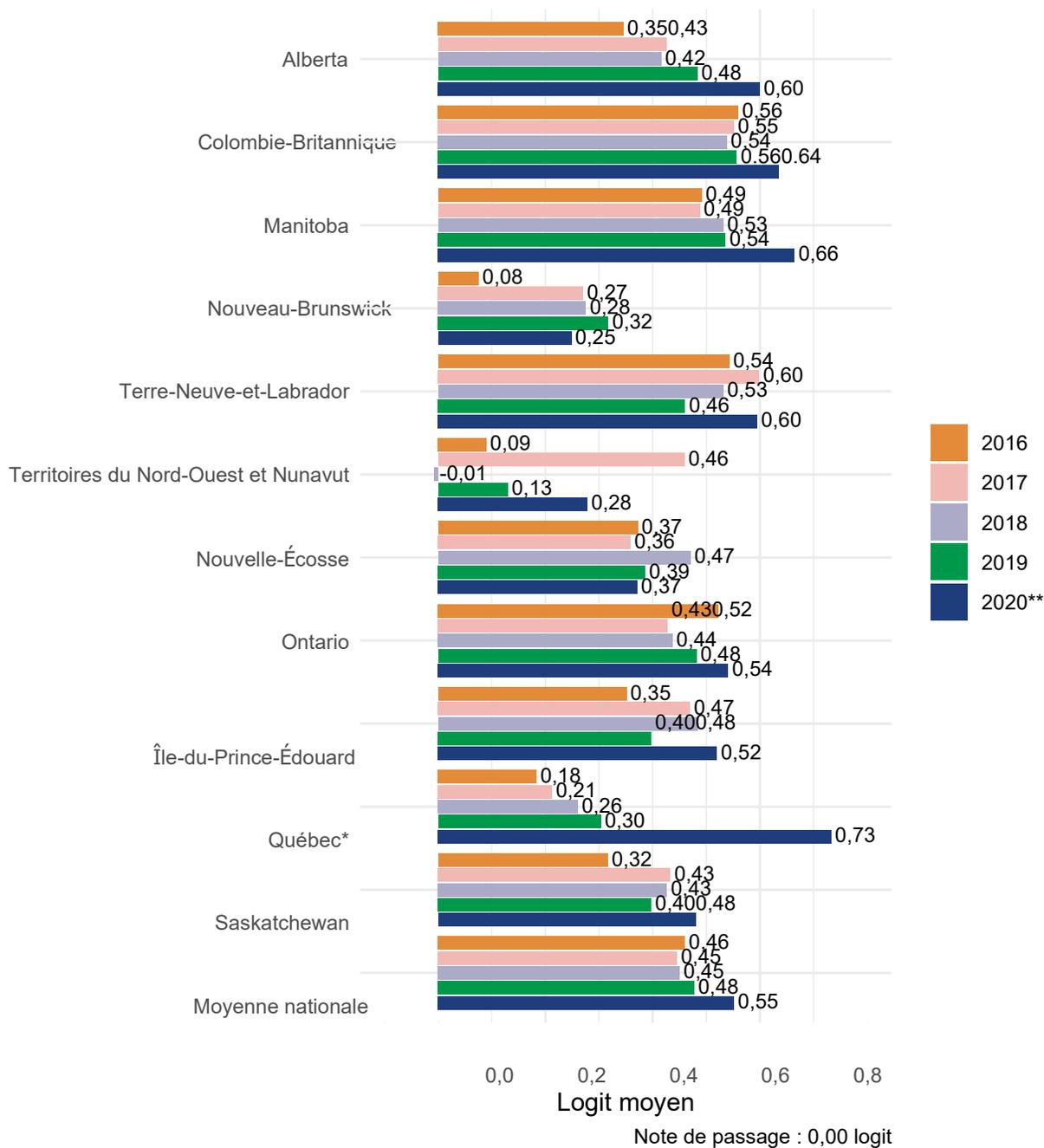
Figure A8 : Candidates formées au Canada - Performance moyenne à la première tentative relativement au plan d'examen par province ou territoire de formation - Réduction du potentiel de risque



* La plupart des infirmières diplômées de programmes de formation d'infirmière au Québec ont passé l'examen professionnel de l'OIIQ (Ordre des infirmières et infirmiers du Québec), et ne sont pas prises en compte ici. Cette catégorie du Québec n'inclut que les diplômées formées au Québec qui ont passé le NCLEX-RN. Veuillez consulter la section « Qui sont les personnes visées par ce rapport? » pour obtenir de plus amples renseignements.

** Les paramètres de l'examen ont été ajustés au cours de l'année 2020. Voir la section « La COVID-19 et le NCLEX-RN » pour plus d'informations.

Figure A9 : Candidates formées au Canada - Performance moyenne à la première tentative relativement au plan d'examen par province ou territoire de formation - Sécurité et contrôle des infections



* La plupart des infirmières diplômées de programmes de formation d'infirmière au Québec ont passé l'examen professionnel de l'OIIQ (Ordre des infirmières et infirmiers du Québec), et ne sont pas prises en compte ici. Cette catégorie du Québec n'inclut que les diplômées formées au Québec qui ont passé le NCLEX-RN. Veuillez consulter la section « Qui sont les personnes visées par ce rapport? » pour obtenir de plus amples renseignements.

** Les paramètres de l'examen ont été ajustés au cours de l'année 2020. Voir la section « La COVID-19 et le NCLEX-RN » pour plus d'informations.

Coordonnées

Canadian Council of Registered Nurse Regulators
[Conseil canadien des organismes de réglementation de la profession infirmière]

C.P. 244
302-396 Osborne
St Beaverton,
ON
L0K 1A0
Canada

Téléphone : 705 426-2777

Par courriel : info@ccnr.ca

Site Web : ccnr.ca

